

# **Procès-Verbal**

## **Conseil Municipal de Saint-Antonin du Var**

### **Séance du Vendredi 10 juillet 2020**

Membres en exercice : 15  
Membres présents : 10  
Membres votants : 13

Date de convocation : 06 juillet 2020

**Présents :** Serge BALDECCHI, Antoine d'INGUIMBERT, Christian GIRAUD, Olivia DERACHE, Tony MARCO, Justine BARBERO, Sylvie BATAIS, Jean-Jacques BOYZON, Claude CARINI, Marie DE PASQUALE.

**Absents/excusés :** Catherine AUCLIN, Franck HOYEZ (pouvoir à Olivia DERACHE), Priscillia LACOUR, Charlotte MUGUET (pouvoir à Serge BALDECCHI), Christophe VALETTE (pouvoir à Tony MARCO).

**Secrétaire :** Olivia DERACHE

#### **DELEGUES DE LA COMMUNE POUR LES ELECTIONS SENATORIALES**

Ont été désignés pour participer aux élections sénatoriales du 27 septembre 2020 :

➤ **Titulaires :**

- Serge BALDECCHI
- Christian GIRAUD
- Antoine d'INGUIMBERT

➤ **Suppléants :**

- Olivia DERACHE
- Justine BARBERO
- Charlotte MUGUET

#### **EXTRAITS DES DELIBERATIONS**

##### **N° 2020-22 : Tarif de location de l'espace culturel : coût de la désinfection**

Le Maire rappelle à l'Assemblée qu'en raison de la crise sanitaire liée au Covid-19, l'espace culturel doit faire l'objet d'une désinfection après chaque utilisation (points de contact, sanitaires...).

Par conséquent, il convient de commander la prestation correspondante auprès d'une entreprise de nettoyage/désinfection après chaque location. Le coût de la désinfection s'élève à 42 € TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal de reporter le coût de cette prestation sur le tarif de location de l'espace culturel et de prévoir une ligne supplémentaire sur la convention de mise à disposition.

**Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,**

**Vu la délibération n°2016-49 du 06 octobre 2016 fixant les conditions financières de location de l'espace culturel de Saint-Antonin du Var ;**

**DECIDE** de modifier les conditions financières de location de l'espace culturel en rajoutant au tarif de location habituel le coût de la désinfection qui s'élève à 42,00 €.

**DECIDE** de modifier en ce sens le modèle de convention de mise à disposition de l'espace culturel en prévoyant une ligne distincte optionnelle relative aux frais de désinfection.

**PRECISE** que cette option pourra être désactivée/réactivée à la discrétion de la Mairie au regard de la situation et des protocoles sanitaires qui lui sont imposés.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**NEANT**

## **COMMUNICATIONS DU MAIRE**

### **Décisions prises en vertu des délégations permanentes consenties par le Conseil Municipal :**

1. Demande de subvention pour un montant de 20.280 € auprès du Département pour le financement de travaux chemin des Dourets (pluvial)
2. Demande de subvention pour un montant de 18.168 € auprès du département pour le financement de travaux d'électrification quartier des Simons

### **Salon de coiffure « Coiffure et nuances » :**

Le Maire fait lecture de la correspondance de Monsieur et madame GAGNAIRE qui remercient le Conseil Municipal pour l'exonération de 2 mois de loyer suite à la fermeture de leur établissement au regard des circonstances sanitaires (covid 19).

\* \* \*

Levée de la séance à 17h50